



SNT SYNDICAT
NATIONAL
DES
TERRITORIAUX

Ensemble et pour tous



La CFE-CGC 78 partage avec vous ses attentes en matière d'organisation du travail

De nouveaux accords ARTT ont été annoncés par la DRH pour fin 2021/2022.

La CFE-CGC rappelle que ces accords doivent s'inscrire dans le projet plus vaste d'évolution de **l'organisation du travail**, en cours d'élaboration.

La CFE-CGC souhaite que **l'organisation du travail**, dont le temps de travail, fasse l'objet d'une **véritable négociation**, débouchant sur la signature d'un **accord collectif** entre les organisations syndicales et l'institution départementale au sens de l'ordonnance n° 2021-174 du 17 février 2021.

La CFE-CGC propose que cet accord collectif porte notamment sur :

- Le **TRAVAIL A DISTANCE** (nombre de jours, dotations, métiers éligibles, droit à la déconnexion, ...),
- Les **CONDITIONS DE TRAVAIL** (espaces de travail et lieux de travail, ...),
- Les modalités du **TEMPS DE TRAVAIL** (rythmes, équilibre vie pro – vie perso, ...),
- Les nouveaux modes de **MANAGEMENT** pour prendre en compte l'évolution des pratiques professionnelles accélérée par la crise sanitaire (gestion du distanciel /présentiel, nouveaux outils collaboratifs.....).

Obtenir un **accord collectif gagnant-gagnant** au bénéfice du plus grand nombre est notre objectif !